



DA 1502/1

FICHE TECHNIQUE

TRADIASPYR® PRO

DÉBROUSSAILLANT
DÉVITALISATION DES BROUSSAILLES SUR PIED
DESTRUCTION DE SOUCHES
TRAITEMENT GÉNÉRAUX ET PRAIRIES PERMANENTES
HOMOLOGATION N°2120117 DÉPOSÉE TRADI-AGRI

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 0,94 +/- 0,02
Odeur : caractéristique
Couleur : jaune clair
pH (à 100 gr/l) : 3 - 4,7
Point éclair : 41°C

Teneur garantie en matières actives :
2,4-D (sous forme d'ester éthylique) : 58 g/l
Triclopyr (sous forme d'ester de butoxyéthyle) : 64,7 g/l



PROPRIÉTÉS

TRADIASPYR® PRO est un débroussaillant concentré émulsionnable qui agit contre les broussailles sur pieds et permet la dévitalisation des souches. Ce traitement est utilisé pour contrôler les espèces dicotylédones, qu'elles soient :
- herbacées,
- semi-ligneuses,
- ligneuses.

Avantages : grande efficacité liée à l'association de 2 matières actives : le 2,4-D sous forme d'ester et le Trichlopyr. Le rapport coût/efficacité en fait une solution économique pour les utilisateurs. Ce débroussaillant est sélectif des graminées implantées lors du traitement et ne freine pas l'implantation de nouvelles graminées.

Mode d'action : TRADIASPYR® PRO est absorbé par les feuilles, il est véhiculé dans toute la plante et entraîne la déformation des feuilles et des tiges. Il s'ensuit un dessèchement progressif mais total de la plante touchée lors du traitement. Ce débroussaillant n'ayant essentiellement qu'une action foliaire, il faut respecter les doses d'emploi afin de ne pas provoquer un dessèchement trop rapide des feuilles et de freiner, par la même occasion, la bonne systémie de **TRADIASPYR® PRO.**

Domaines d'utilisation : TRADIASPYR® PRO s'emploie en traitements généraux le long des routes, chemins, voies d'accès, sous les lignes électriques, etc… et sur prairies permanentes pour la dévitalisation des broussailles (sur pied). Il s'utilise également pour la destruction des souches. **TRADIASPYR® PRO** possède un champ d'activité très complet, il agit sur des espèces qui ne sont pas contrôlées par les débroussaillants hormonaux classiques : Frêne, Troène et Aubépine (ou Épine blanche).

Utilisation de **TRADIASPYR® PRO** suivant les indications portées ci-dessous

DOSE D'EMPLOI HOMOLOGUÉE :

- **Traitements généraux :** dévitalisation des broussailles (sur pied) : 4 Litres/ha.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).

07/14





- **Prairies permanentes :** dévitalisation des broussailles (sur pied) : 4 Litres/ha.
- **Traitements généraux :** dévitalisation des souches : 4 Litres/ha, sans restriction de période d'application.

En débroussaillant, il est nécessaire de pulvériser la solution débroussaillante jusqu'à obtention de la goutte tombante sans ruissellement. Utiliser une lance équipée de buse, en évitant la formation de brouillard. Sur les fortes densités, il peut être nécessaire de renouveler l'application l'année suivante.

DOSES D'EMPLOI CONSEILLÉES : TRADIASPYR® PRO s'utilise aux concentrations indiquées ci-dessous en considérant une surface traitée de 20 % de 1 hectare.

- Espèces sensibles : **1 Litre par hectolitre d'eau**

Ajonc	Bouleau	Cytise	Merisier	Peuplier	Ronce
Aulne	Chardon	Eglantine	Noisetier	Polygonum	Sureau
Bambou	Cornouiller	Framboisier	Ortie	Robinier	Tremble

- Espèces sensibles à moyennement sensibles : **1,5 Litre par hectolitre d'eau**

Aubépine	Chèvrefeuille	Hêtre	Prunier	Tilleul
Bourdaine	Ciste blanc	Orme	Saule	Troène
Châtaignier	Érable	Pommier	Sorbier	Viorne obier

- Espèces moyennement sensibles à résistantes : **2 Litres par hectolitre d'eau**

Bruyère	Chêne Kermès	Frêne	Houblon sauvage
Charme	Clématite	Genêt	Lierre
Chêne	Épine noire	Genévrier	Romarin

En dévitalisation de souches, utiliser une concentration de **20 Litres par hectolitre d'eau** (en considérant une surface traitée de 2 % de 1 hectare). Raviver la coupe, badigeonner le produit sur la section et sur l'écorce. Dans le cas de souches à plusieurs brins, traiter tous les brins.

PÉRIODE D'APPLICATION : TRADIASPYR® PRO s'utilise sur végétation en plein développement, en application unique localisée, en période de croissance active : de mars à juin. Ne jamais traiter pendant une période de sécheresse mais attendre que la végétation redémarre afin que la circulation de la sève soit importante.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi. sous l'influence de certains facteurs (vent, température, situation, etc…) **TRADIASPYR® PRO** peut provoquer des dégâts sur des cultures voisines riveraines sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pomme de terre de plants, etc…). Il faut éviter de traiter lorsqu'il y a du vent et par une température supérieure à +20°C. Après utilisation, rincer correctement le matériel avec un mélange eau + détergent. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation et se laver les mains après le traitement.

Précautions pour le bétail : certaines plantes non pâturées peuvent devenir appétentes après le traitement. Respecter un délai de 30 jours avant la mise en pâture et la fauche.

Zone de non traitement : 5 mètres. **Délai de réentrée :** 24 heures.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. **TRADIASPYR® PRO** doit être conservé dans son emballage d'origine, fermé, stocké à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux et hors de la portée des enfants. Stocker à une température comprise entre 10°C et 30°C à l'écart de la chaleur, des rayons solaires directs, de toute flamme, source d'ignition.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).





N° immatriculation RH00083 délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt RHÔNE-ALPES pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
125 rue du Royans, Zone d'activités Mathias - 26320 St-Marcel-lès-Valence
Tél: 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon - SIREN 453 231 565 - APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en-Velin (69).

07/14